



La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins du « Réseau sentinelle » et de l'ensemble des laboratoires.

Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Grippe	Faible	→
Dengue	Épidémique	→
Leptospirose	Faible	↗
Diarrhée	Modérée	→

Dengue

- Epidémie de dengue 2 depuis le 10 avril 2019

Au 03/11/2019, 1890 cas autochtones et 2 cas importés de dengue 2 ont été déclarés depuis début 2019.

- Iles en phase épidémique : **Tahiti** (10/04/2019), **Bora-Bora** (12/07/2019), **Moorea** (12/08/2019), **Nuku Hiva** (27/08/2019), **Raiatea** (12/09/2019), **Huahine** (13/09/2019), **Rangiroa** (19/09/2019), **Ua Pou** (27/09/2019), **Tahaa** (7/10/2019), **Hiva Oa** (8/10/2019), **Ua Huka** (9/10/2019), **Tubuai** (9/10/2019) et **Fatu Hiva** (10/10/2019).
- Iles en phase d'alerte : **Takarua**, **Maupiti**, **Tikehau** et **Arutua**.

La dengue de type 2 n'ayant pas circulé dans le Pays depuis l'an 2000, la population est faiblement immunisée. Les personnes de moins de 20 ans ou arrivées en Polynésie française après 2000 sont les plus à risque d'être infectées. Ce contexte épidémiologique pourrait entraîner une épidémie de plus grande ampleur.

Au-delà des actions de lutte anti-vectorielle mises en œuvre par la Direction de la santé (Centre d'hygiène et de salubrité publique) avec la collaboration des communes, il relève de la responsabilité de chacun pour se mobiliser contre la dengue.

1) Prévention individuelle

- Eliminer chaque semaine les gîtes larvaires autour de votre domicile, dans votre environnement etc.
- Se protéger des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaire, diffuseurs...)

2) En cas de signes cliniques associés à de la fièvre, consultez un médecin pour confirmer ou infirmer le diagnostic de dengue.

Ceci est important si vous devez vous rendre dans une autre île de Polynésie française non touchée par le virus.

3) En cas de dengue confirmée

- Se protéger des piqûres de moustiques pour éviter la diffusion de la dengue dans son entourage (pendant 10 jours ; dormir sous moustiquaire en particulier)
- Limiter les déplacements pour ne pas contaminer d'autres zones géographiques.

- Bilan de la quinzaine

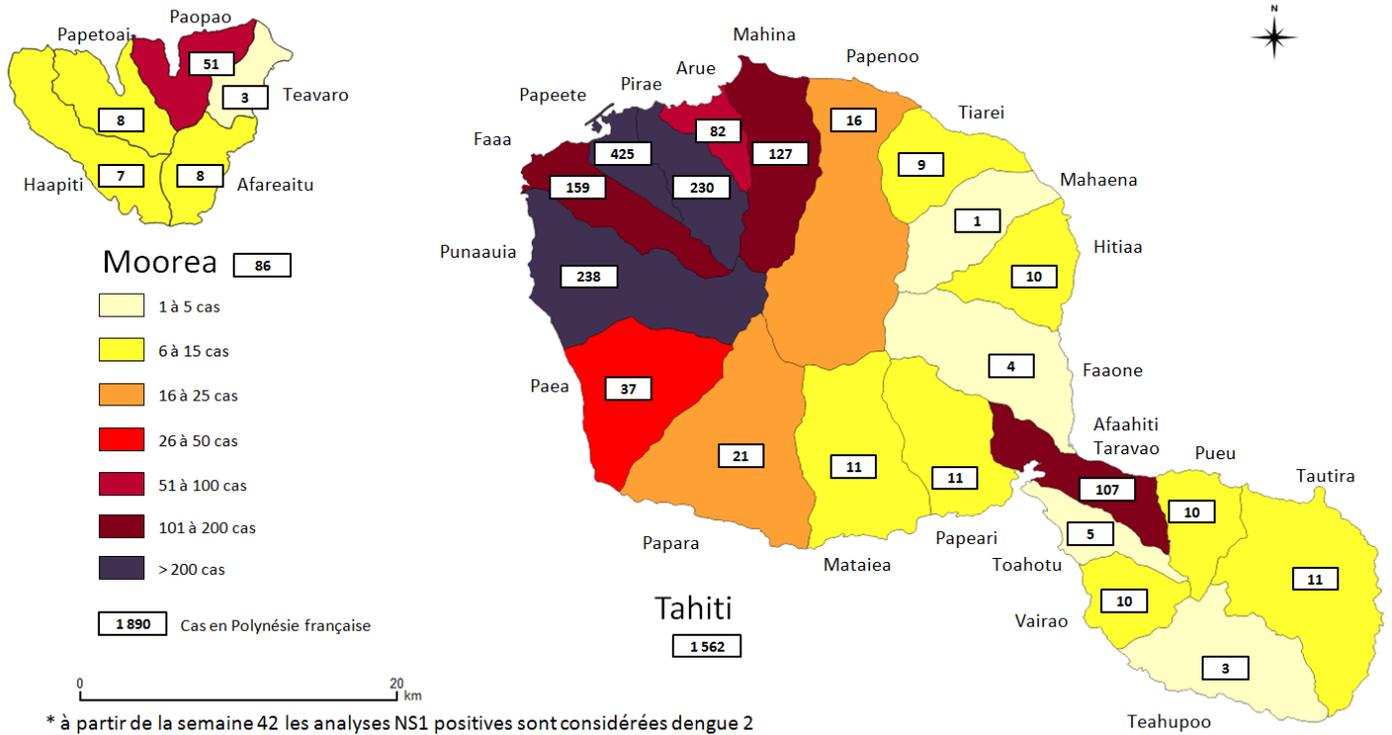
Semaine	Quinzaine 43-44	Depuis la semaine 6
Dengue non typée	150*	360
Dengue 1 dont	0	297
hospitalisés	0	18
cas sévères	0	2
Dengue 2 dont	41	1742
< 20 ans	23 (56%)	966 (55%)
hospitalisés	10 (24%)**	79 (4,5%)
cas sévères	0	0
décès	0	0



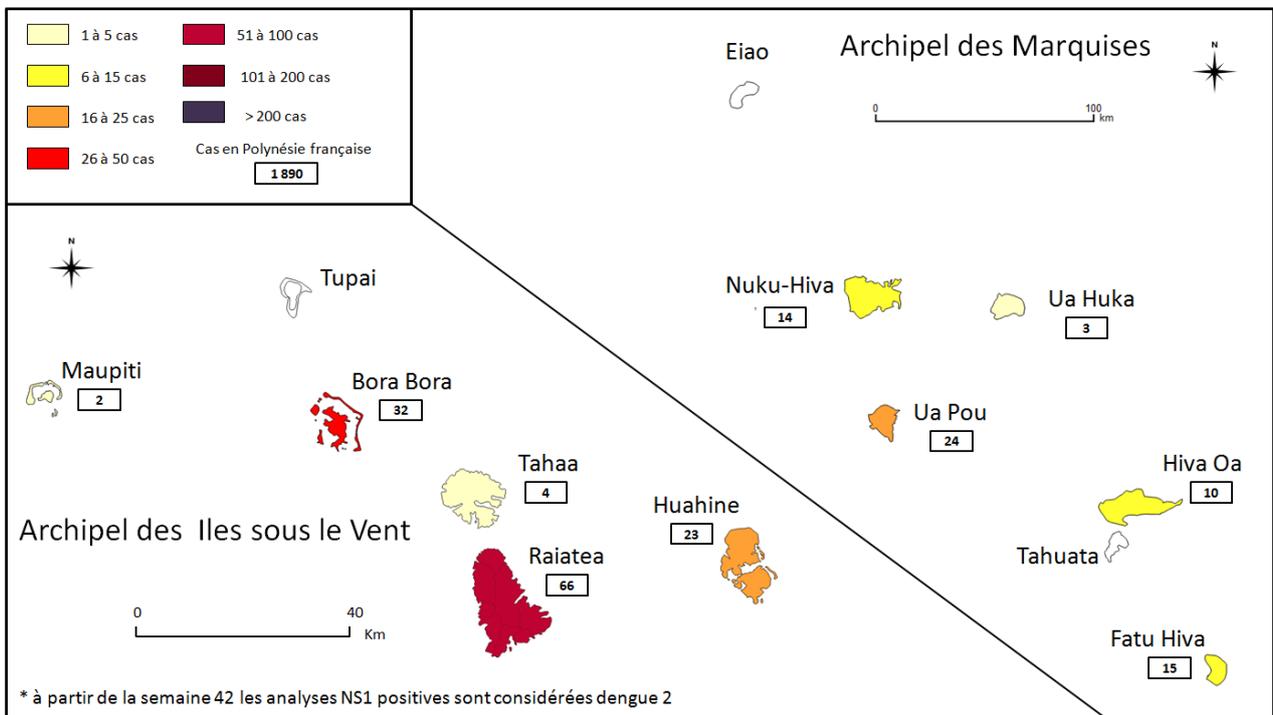
* à partir de la semaine 42 (changement de stratégie de diagnostique) les analyses NS1 positives sont considérées comme dengue 2.

** Si les dengues non typée sont considérées dengue 2, le pourcentage d'hospitalisés en semaine 43-44 serait : 5,2%

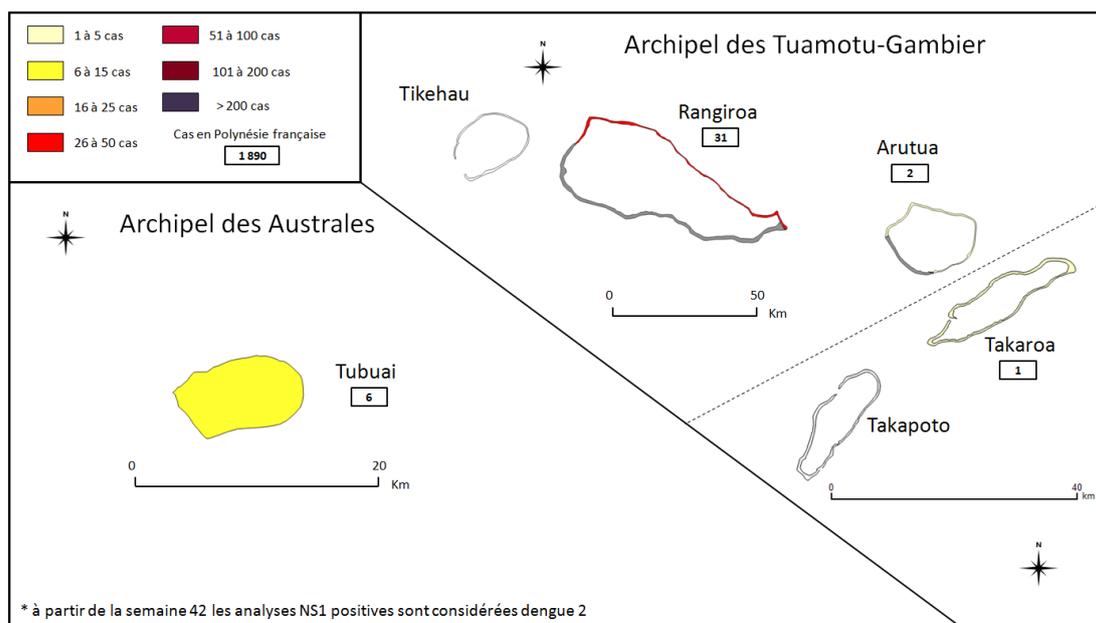
Nombre de cas de dengue 2* du 10 février au 3 novembre 2019
dans les Iles du Vent par commune



Nombre de cas de dengue 2* du 10 février au 3 novembre 2019
dans les Iles sous le Vent et l'archipel des Marquises



Nombre de cas de dengue 2* du 10 février au 3 novembre 2019
dans l'archipel des Australes et dans l'archipel des Tuamotu-Gambier



Lutte contre la dengue

L'élimination des gîtes larvaires doit être poursuivie et renforcée avec l'arrivée de la saison des pluies, en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d'eau douce une fois par semaine.

La Direction de la santé invite les personnes à consulter rapidement un médecin en cas de fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et de douleurs musculaires et articulaires. La consultation permettra de confirmer le diagnostic et de prendre l'ensemble des mesures de lutte contre les moustiques porteurs du virus sur le terrain.

Grippe

- *Syndromes grippaux* : l'activité est en baisse par rapport à la quinzaine précédente avec un total de 47 cas déclarés par les médecins sentinelles (15 en semaine 43 et 32 en semaine 44).
- *Aucun cas confirmés de grippe cette quinzaine.*

Recommandations

- **Porter un masque en cas de toux (en famille et dans les lieux publics) ;**
- Eternuer dans sa manche ou en se couvrant la bouche avec un mouchoir.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter à la poubelle.
- Se laver les mains fréquemment (après avoir éternué, s'être mouché ou être passé dans un lieu public fréquenté, etc.).
- Tenir les personnes fragiles (nourrissons, personnes âgées, femmes enceintes, comorbidités sous ALD, etc.) à distance des personnes Pr2sentant des signes cliniques d'infection grippale.
- La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 31 octobre.

Le vaccin est le moyen le plus efficace de protection contre la grippe. Les personnes âgées et les sujets à risque (présentant une maladie chronique cardiaque, pulmonaire, etc.) et l'ensemble des professionnels de santé doivent penser à se faire vacciner.

Leptospirose

Quatre cas de leptospirose ont été déclarés cette quinzaine (un en semaine 43 et trois en semaine 44).

Les facteurs de risque identifiés sont ceux habituels observés *i.e.* jardinage/fa'a'apu, marche à pieds nus et baignade en rivière.

Recommandations

- Le jardinage / fa'a'apu est un facteur de risque → port de gants et de chaussures fermées, surtout lorsqu'il pleut
- Lors de la pêche en eau douce → port de bottes / cuissardes
- Protection des plaies avec un pansement imperméable avant toute activité à risque (jardinage, pêche, etc.)
- Après une exposition à risque → lavage et désinfection des plaies
- Limiter les contacts avec la boue et l'eau douce trouble (ne pas marcher pieds-nus ou en savates dans les flaques et eaux stagnantes, ne pas se baigner en eau trouble ou aux embouchures des rivières)
- Dératiser et contrôler la pullulation des rongeurs par la gestion des déchets
- **Consulter un médecin en urgence dès les premiers signes.**

Diarrhée

L'activité est stable dans le réseau sentinelle par rapport à la quinzaine précédente.

Le nombre de cas déclarés s'élève à 92, dont 39% d'enfants de moins de 4 ans (44 cas en semaine 43 et 48 en semaine 44).

Recommandations

- Lavage fréquent des mains, notamment après être allé aux toilettes.
- Dans l'entourage d'une personne malade, nettoyage et désinfection quotidiens des toilettes et des poignées de portes
- En cas de diarrhées et/ou de vomissements, réhydrater la personne et consulter un médecin.

Rougeole (au 12 novembre 2019)

Une épidémie de rougeole est en cours en Nouvelle-Zélande → du 1er janvier au 12 novembre 2019, 2 033 cas de rougeole ont été confirmés, dont 1 645 dans la région d'Auckland (soit 81% des cas confirmés).

En Polynésie française, la vaccination contre la rougeole est obligatoire depuis 1987. Le schéma vaccinal compte deux doses (la première à 12 mois et la seconde entre 16 et 18 mois)

Malgré l'excellente couverture vaccinale, l'importation de cas de rougeole ne peut être exclue. Les sujets à risque de contracter l'infection sont les personnes non ou incomplètement vaccinées (une seule dose) et celles n'ayant jamais eu la maladie.

Le ministère de la santé de la Nouvelle Zélande a émis les recommandations suivantes pour les voyageurs se dirigeant vers Auckland:

- Les voyageurs doivent être vaccinés contre la rougeole au moins 2 semaines avant leurs voyages.
- Les enfants voyageant vers Auckland doivent être vaccinés à 12 mois.
- Les voyageurs avec des enfants de moins de 12 mois qui sont concernés par les risques de la rougeole peuvent contacter les professionnels de santé si besoin.

[<https://www.health.govt.nz/your-health/conditions-and-treatments/diseases-and-illnesses/measles/2019-measles-outbreak-information>]

Par ailleurs, des épidémies de rougeole ont été déclarées aux îles Samoa le 20 octobre 2019 et aux îles Tonga le 18 octobre 2019. La circulation du virus de la rougeole est également observée à Fidji et à Queensland, Australie.

Tél : 40 48 82 01

Bureau de veille sanitaire

Fax : 40 48 82 12

Email : veille@sante.gov.pf